

L'hon. M. Teillet: Monsieur le président, je pensais que la Chambre était disposée à étudier ces crédits ce soir et je me demande si nous pourrions y donner suite. C'est ce que j'avais compris. J'ai peut-être tort, mais si la Chambre était disposée à siéger un peu plus longtemps pour examiner ces crédits, cela faciliterait le travail de la Chambre. Bien entendu, je m'en remets à la Chambre.

M. le vice-président adjoint: La Chambre consent-elle à l'unanimité à prolonger la séance?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, personne ne sait combien de députés voudraient prendre la parole. Je remarque que deux ou trois députés ministériels se lèvent. Nous avons abattu bien du travail aujourd'hui et nous devrions peut-être déclarer qu'il est dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je veux demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux le gouvernement a l'intention d'aborder demain, mardi, et peut-être mercredi, afin que nous puissions organiser notre activité.

L'hon. M. MacEachen: Demain, nous ferons la deuxième lecture, à l'étape de l'étude en comité, des bills qui résultent de l'adoption du projet de résolution concernant le financement des Chemins de fer Nationaux et du projet de résolution visant l'établissement d'un Conseil de la main-d'œuvre et de commissions consultatives. Nous étudierons en premier lieu le bill touchant le Conseil de la main-d'œuvre et les commissions consultatives, et en second lieu, le bill concernant le financement des Chemins de fer nationaux. Si, demain, nous franchissons une étape quelconque de l'étude de ces bills, nous passerons ensuite à l'examen des crédits du ministère des Anciens combattants. Si nous terminons l'examen de ces crédits, nous examinerons ensuite ceux du ministère du Registraire général. J'espère que nous aborderons mercredi l'un des projets de résolution que nous aurons alors. Nous disposerons de trois ou quatre projets de résolution, l'un ayant trait à la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, un autre à la loi sur les postes, particulièrement en ce qui concerne les taux, et un autre à l'établissement du ministère des Affaires des sociétés commerciales et des consommateurs. J'espère que l'examen de ces projets de résolution remplira le reste de la semaine.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—L'OTTAWA—LUTTE CONTRE LA POLLUTION

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, quelques jours avant l'ajournement pour les vacances d'été, j'ai cherché à signaler au ministre des Travaux publics, dont relève la région de la capitale nationale, la situation de la rivière Ottawa en ce qui concerne la pollution des eaux. A l'époque, monsieur l'Orateur a jugé que la question ne saurait convenablement être soulevée à l'appel de l'ordre du jour et c'est la première occasion que j'ai de la soulever de nouveau.

J'ajouterai cependant que quelques jours après avoir tenté de soulever la question à la Chambre, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai dit quelques mots à un poste local de radio sur la même question—la pollution de l'Ottawa. En trois jours, j'ai reçu plus de 360 lettres des gens de la région demandant qu'on prenne des mesures à n'importe quel palier du gouvernement pour mettre un terme à la pollution très grave qui existait alors et qui, je crois, existe encore dans la région de la capitale nationale. Toutes les lettres disaient qu'il était essentiel au point de vue d'hygiène et du bien-être et du prestige de la capitale nationale que des mesures efficaces et immédiates soient prises à un niveau supérieur du gouvernement.

Depuis lors, sauf erreur, le gouvernement fédéral a cherché à inciter les gouvernements du Québec et de l'Ontario à étudier le très grave problème de la pollution des eaux de l'Ottawa. Je crois savoir aussi que le gouvernement s'est engagé à dépenser de fortes sommes dans d'autres régions du pays pour aider les autorités à lutter contre le problème particulier de la pollution des eaux.

La pollution des eaux et de l'air dépasse évidemment de beaucoup la compétence de n'importe quelle petite administration locale. Il est manifeste qu'à notre époque, ces problèmes exigent des mesures énergiques et immédiates de la part du plus haut niveau de gouvernement, de concert avec les autorités locales.

En soulevant de nouveau cette question ce soir, je songe à la situation dans ma région, le sud de la Colombie-Britannique, où coule un autre grand fleuve canadien, le Fraser. Dans cette région, la pollution des eaux pose aussi un très grave problème; le Fraser est en train de devenir un égout à ciel ouvert.

J'ai deux questions à poser ce soir. Premièrement, quelles mesures le gouvernement fé-